

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX
Neuvième session
Yokohama, 16 - 23 novembre 1990

DISTR. GEN.
ITTC(IX)/18
23 novembre 1990
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

DECISION 4(IX)

DIXIEME CONGRES FORESTIER MONDIAL

PARIS, 17-26 SEPTEMBRE 1991

Le Conseil international des bois tropicaux,

Reconnaissant l'importance du Dixième Congrès forestier mondial qui se tiendra à Paris du 17 au 26 septembre 1991,

Prenant note du rapport du Directeur exécutif établi sous la cote ITTC(IX)/9,

Décide que des crédits devraient être approuvés pour permettre à l'OIBT d'être représentée au Dixième Congrès forestier mondial par le Directeur exécutif, accompagné de trois Directeurs adjoints et que, dans le cadre des préparatifs de cette réunion, l'OIBT devrait examiner à nouveau les documents qu'elle devra présenter pour répondre à l'invitation au Congrès, faire rapport au Conseil à sa dixième session et se préparer comme il se doit à une réunion satellite technique sur l'OIBT durant le Congrès.